

L'écho du CEPPRAAL

FLASH INFOS RESERVE AUX ADHERENTS DU CEPPRAAL

Octobre 2022

Vol. 9



Le Patient en Auto-Administration de ses Médicaments en cours d'hospitalisation

L'arrêté du 10 octobre 2022 (modifiant l'arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé) apporte une réponse à l'engagement du patient dans ses soins et en particulier pour l'autoadministration de ses médicaments. Un cadre pour sécuriser cette pratique est proposé par la HAS qui publie une recommandation et une boîte à outils à destination des professionnels de santé. Ces outils visent à :

- affirmer l'autonomie du patient et son engagement à la sécurité de ses soins
- renforcer le travail équipe pluriprofessionnelle;
- réduire les risques d'erreur lors de la sortie en favorisant la continuité des traitements qu'il a l'habitude de prendre;
- améliorer la compréhension du patient des médicaments qu'il doit prendre et renforcer son adhésion au traitement;
- sécuriser cette situation qui est considérée à risque dans le processus de prise en charge médicamenteuse.

PAAM

= le Patient en Auto-Administration de ses Médicaments, fait référence au dispositif du patient en autoadministration de ses médicaments



Organisation et situations à risques

PAAM

Le patient, ses choix, ses compétences

Le traitement médicamenteux



EBON A SAVOIR!

Le guide est proposé en une version longue et une synthétique, il est assorti de 15 outils complémentaires



Pour qui?

Tout établissement de santé entrant dans le champ sanitaire

Tous les professionnels concernés par la prise en charge médicamenteuse









